

Activité
médicale

SURPOIDS ET OBÉSITÉ : LE BTP N'EST PAS ÉPARGNÉ !

Sur un peu plus de 7 milliards d'habitants qui peuplent la terre, **1,46 milliards d'entre eux sont en surcharge pondérale, soit près d'un adulte sur trois**. D'après l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), au moins 2,8 millions d'adultes meurent chaque année de la surcharge pondérale et de l'obésité.

On estime la corpulence par l'Indice de Masse Corporelle (IMC) : le poids de l'individu divisé par le carré de la taille (P/T²). Au-delà de 25, on parle de surpoids ; au-delà de 30, on parle d'obésité. **Les complications de l'obésité sont innombrables** : excès de graisse dans le sang (cholestérol, triglycérides), diabète sucré non insulino-dépendant, maladies cardiovasculaires (hypertension artérielle, angine de poitrine, infarctus du myocarde, thrombose des membres inférieurs...), pathologies des veines (varices, risque de phlébite), cancer du côlon, du rein, de l'endomètre, apnées du sommeil, crises de goutte, arthrose précoce, calculs biliaires...



Deux facteurs sont principalement à l'origine de ce problème : l'alimentation (trop énergétique, trop riche en graisses notamment saturées, en sucres ajoutés, trop pauvre en glucides complexes, en fibres alimentaires, en fruits et légumes) et **le manque d'activité physique** : celle-ci devrait être d'au moins 1 heure de marche quasi quotidiennement.

Le secteur des travailleurs du BTP ne semble pas épargné par les problèmes de surpoids, bien que les travailleurs de force aient une activité physique et par conséquent une dépense calorique plus élevée que les travailleurs sédentaires. En revanche, **les blessures musculo-squelettiques et les coûts indirects de l'obésité sont plus élevés** que ceux des travailleurs au poids physiologique. Une étude canadienne de 2013 montre chez les manutentionnaires obèses un chargement lombaire maximal nettement plus important (>23 %) que chez les autres lors de la manutention, ce qui les expose à davantage de troubles musculo-squelettiques (lombalgies chroniques, débords discaux, hernies discales...).
Dr A.D.

Prévention
des risques
professionnels

SEIRICH : UN NOUVEL OUTIL D'ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE

Disponible en ligne sur le site de l'INRS !

Chaque entreprise doit mettre en place une démarche de prévention. Il est nécessaire de s'appuyer sur les **neuf grands principes généraux** (L.4121-2 du Code du travail) qui régissent l'organisation de la prévention.

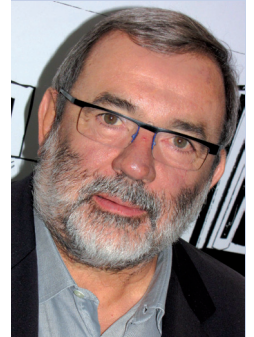
Concernant l'évaluation du risque chimique, l'INRS et ses partenaires ont développé l'outil SEIRICH qui est destiné aux chefs d'entreprise, aux responsables QHSE, aux médecins, aux services de santé au travail, aux chimistes, aux toxicologues...

Quatre étapes : l'inventaire des produits chimiques utilisés dans votre entreprise, l'analyse de l'utilisation de ces produits, l'évaluation des risques et enfin l'établissement d'un plan d'action.

En fonction de vos connaissances, vous pourrez utiliser un des **trois niveaux d'expertise**. **Cet outil est gratuit et téléchargeable**, les données sont enregistrées sur l'ordinateur de l'utilisateur et restent confidentielles.

Les CARSAT et l'INRS organisent des séances de démonstration avec les partenaires professionnels. Les dates sont disponibles sur le site www.inrs.fr.
K.L.

Edito



Daniel DUGOURD

Président
de l'ASTBTP 13

Sensibiliser et informer nos entreprises adhérentes sur des sujets de prévention et de santé au travail s'inscrit dans notre cœur de mission.

L'objet de ces actions préventives est de **vous accompagner de manière concrète et pratique afin de répondre à vos obligations réglementaires** par l'intermédiaire de l'expertise de l'ensemble de notre équipe pluridisciplinaire, animée et coordonnée par votre Médecin du Travail.

Je vous invite à planifier sur vos agendas la prochaine réunion d'information sur la thématique

Nos compétences techniques au service de la prévention dans vos ateliers, chantiers et bureaux.

Cette rencontre, animée par notre équipe pluridisciplinaire, sera organisée **le 13 Mai 2016 à l'Hôtel Pullman de l'Aéroport Marseille Provence, de 9h à 12h**.

L'intérêt et l'objet de cette réunion est de vous présenter toutes **les prestations techniques d'accompagnement et de conseil**, souvent méconnues par la plupart d'entre vous, et pourtant **incluses dans le montant de votre cotisation**.

Vous découvrirez ainsi, en complément du suivi médical de vos salariés, une offre de services techniques complémentaire que nous pouvons personnaliser selon les besoins de votre entreprise.

Nous espérons vous retrouver nombreux à l'occasion de cette matinée d'échanges...

Inscription sur www.astbtp13.fr

DU NOUVEAU À L'ASTBTP 13 !

Un nouveau centre médical ouvrira ses portes à Salon-de-Provence au début du mois de mai 2016, afin de mieux vous recevoir. Cette nouvelle permanence fusionnera les activités médicales de nos centres de Miramas et Mallemort.

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE 2016

PRESTATIONS COMPRISES DANS LA COTISATION

Taux de cotisation

0.70 % de la masse salariale brute plafonnée déclarée à l'URSSAF (incluant une cotisation minimale forfaitaire de 100 € HT/salarié/an)

Pour les nouveaux adhérents 2016

Une cotisation forfaitaire de 100 € HT/salarié/an a été instaurée durant la première année civile de leur adhésion.

Cette cotisation couvre, sauf cas particuliers liés à la nature du risque ou à l'activité de l'entreprise, **la prestation Santé Travail délivrée par l'équipe pluridisciplinaire** correspondant à la contrepartie mutualisée à l'adhésion. Cette prestation comprend des actions en milieu de travail, le suivi individuel de l'état de santé de vos salariés et des rapports, études et travaux de recherche.

PRESTATIONS HORS COTISATION

Cette cotisation ne couvre pas la surveillance de certains risques professionnels spéciaux, notamment rayonnements ionisants et atmosphère comprimée, amiante, chantiers pollués, visites médicales de départ à l'étranger....

ADHERENTS PAYANT LA COTISATION

| | |
|---|----------|
| Forfait DATR Embauche Hors Cadarache | 210 € HT |
| Forfait DATR Périodique Hors Cadarache | 85 € HT |
| Forfait « DATR à 6 ans » Hors Cadarache | 210 € HT |
| Forfait DATR Cadarache Catégorie A | 185 € HT |
| Forfait DATR Cadarache Catégorie B | 185 € HT |
| Forfait Site Pétrochimique | 65 € HT |
| Forfait Chantier en site pollué | 140 € HT |
| Forfait Aptitude Amiante | 40 € HT |
| Forfait Travailleur Expatrié | 150 € HT |
| Forfait Hyperbarie | 700 € HT |
| Forfait vaccination Leptospirose | 65 € HT |
| Forfait vaccination Hépatite A | 55 € HT |
| Forfait vaccination DT POLIO | 20 € HT |

ADHERENTS PAYANT À L'ACTE

| | |
|--|----------|
| Visite médicale SMS | 100 € HT |
| Visite médicale SMR | 120 € HT |
| Visite médicale SMR / Site Pétrochimique | 165 € HT |
| Visite médicale SMR / Chantier en site pollué | 240 € HT |
| Visite médicale SMR / Aptitude Amiante | 140 € HT |
| Visite médicale SMR / Travailleur Expatrié | 180 € HT |
| Visite médicale SMR / Hyperbarie | 800 € HT |
| Forfait DATR Embauche Hors Cadarache | 310 € HT |
| Forfait DATR Périodique Hors Cadarache | 185 € HT |
| Forfait « DATR à 6 ans » Hors Cadarache | 310 € HT |
| Forfait DATR Cadarache Catégorie A | 242 € HT |
| Forfait DATR Cadarache Catégorie B | 242 € HT |
| Forfait DATR Cadarache Intérimaire Catégorie A | 242 € HT |
| Forfait DATR Cadarache Intérimaire Catégorie B | 242 € HT |
| Forfait DATR conventionné EDF | 350 € HT |

Ces tarifs concernent les entreprises de travail temporaire, les entreprises étrangères, les travailleurs éloignés, les entreprises intervenant dans les Installations Nucléaires de Base (INB).